

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe n°RH202401_035

Monsieur le Maire de RAMONVILLE SAINT AGNE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LEBER Eric	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	
LACHE Cyrille	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	2	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	2	2

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 02/01/2024

**Le Maire,
Christophe LUBAC**





Notifié le : / /2024

Signature de l'agent

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle n°RH202401_038

Monsieur le Maire de RAMONVILLE SAINT AGNE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BUTLINGAIRE Sandrine	Assistant socio-éducatif	
CHEVALIER Caroline	Assistant socio-éducatif	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 02/01/2024

Le Maire,
Christophe LUBAC



Notifié le : / /2024

Signature de l'agent

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours>.

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe n°RH202401_036

Monsieur le Maire de RAMONVILLE SAINT AGNE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
EL MOUSSAOUI Anissa	Adjoint technique territorial	
PINEL Michel	Adjoint technique territorial	
GHOMERANI Aicha	Adjoint technique territorial	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	1	3
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	1	3

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 02/01/2024

**Le Maire,
Christophe LUBAC**



Notifié le : / /2024

Signature de l'agent

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
n°RH202401_037

Monsieur le Maire de RAMONVILLE SAINT AGNE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FALZON Sandrine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	

Article 2 :

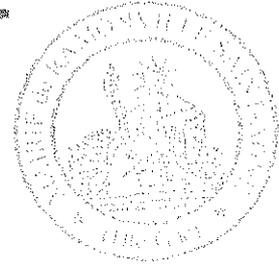
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 02/01/2024

Le Maire,
Christophe LUBAC



Notifié le : / /2024

Signature de l'agent

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>